

Début 2018, on vote la pension à 65 ans pour les députés wallons !

C'est André Antoine, le président du Parlement wallon qui nous l'a annoncé mercredi

Après les parlements flamand, fédéral et bruxellois, le parlement wallon s'apprête à adapter le régime de pension de ses députés. Un texte devrait être présenté au plus tard en février prochain. Il « suivra le mouvement » et calquera la pension des députés sur le système imposé aux citoyens.

Nos différents parlements ont, pendant plusieurs mois, tenté de trouver une solution commune. Un accord de principe avait été acté, mais, jugeant que la mise en œuvre prenait trop de temps, le parlement flamand avait fait cavalier seul au printemps dernier. La Chambre suivait en juillet, son Bureau décidant à l'unanimité de revoir les règles, afin de tenir compte des réformes décidées par le gouvernement Michel et qui touchent le reste de la population. Comme leurs collègues flamands, les députés fédéraux décidaient que l'âge de leur pension sera relevé au même rythme que celui des autres travailleurs : 65 ans à partir des élections de 2019, puis 66 ans en 2026 et enfin 67 ans en 2030. Une pension complète impliquera une carrière de 45 ans, contre 36 ans actuellement.

Un vrai statut social pour les députés

Nous n'oserions pas écrire que tous les partis seront

À CHACUN SES EFFORTS

« Les députés sont des travailleurs comme les autres. Si des efforts sont demandés à la population, il n'y a pas de raison de ne pas en demander aux parlementaires », soulignaient les députés.

Le parlement flamand. Le fédéral. Les députés bruxellois aussi suivent le mouvement. Et la Wallonie ? Il se disait que les députés wallons n'avaient pas trop envie de bouger. On évoquait une étude extérieure qui devait durer un an, un prétexte pour ne pas avancer. Ce n'est pourtant pas le discours tenu mercredi par André Antoine, le président du parlement wallon.

« C'est incroyable que vous me demandiez cela aujourd'hui, car nous sommes en train d'en discuter », nous a-t-il lancé hier, visiblement surpris. « Un texte sera présenté aux députés au début de 2018, en février au plus tard. Nous allons suivre la Flandre ! Il est logique que nous participions aux efforts demandés aux citoyens. Il y aura une période transitoire jusqu'en 2019. Chacun devra se définir d'ici là », annonce le président qui se doute qu'avec ces mesures, celles liées au décumul des mandats et avec les tornades qu'annoncent les

sondages, le visage du prochain parlement wallon risque d'être bien différent de l'actuel.

À partir des élections de 2019, un député ne pourra donc plus partir à la retraite à 62 ans comme aujourd'hui, mais à 65. La matière reste néanmoins complexe, parce que les statuts ne sont pas identiques partout, que certains élus sont passés par différents hémicycles et ont jonglé avec les régimes. Tenez, là où une carrière complète de député comptera 45 ans (dès 2019), M. Antoine annonçait hier qu'en Wallonie, on compterait en 1/42 : une carrière complète équivaudra à 42 ans.

MESURES TRANSITOIRES

Deux mesures transitoires sont prévues. Les députés pourront prendre leur pension à 60 ans s'ils avaient un mandat le 1^{er} juin 2014 à condition qu'ils soient nés avant 1969 ou avaient, le 1^{er} juin 2014, un mandat depuis 8 ans. Ils pourront prendre leur pension à 62 ans s'ils avaient un mandat avant le 1^{er} juillet 2019. C'est ce qui est prévu dans le texte flamand et devrait essaimer ailleurs aussi.

Sinon, un député qui débutera en 2019 ne pourra donc partir à la pension avant 67 ans (l'âge de la retraite dès 2030) et devra rester

pleinement satisfaits avec ces mesures. Jusqu'à preuve du contraire, les pensions des députés continueront à dépendre de caisses parallèles et ne devraient donc pas être incluses dans le système glo-

bal (« rentrer dans la Secu »). Écolo, par exemple, souhaite un vrai statut social complet pour les députés. « On a déjà eu des élus qui sortaient de charge et n'avaient pas le droit de s'inscrire au chômage », di-

sait hier la députée « verte » bruxelloise Zoé Genot. « Ce serait une manière d'effectuer un retour plus rapide vers la vie normale, en traitant tout le monde de la même façon. »

D.S.W.

DIDIER SWYSEN